



Bertrand LACHAT,
Président de TE38 et
Vice-président de la
FNCCR

« TE38 s'est fixé comme ambition de travailler avec l'ensemble des acteurs publics en matière énergétique.

Dans cette perspective, les intercommunalités font figure d'échelon territorial incontournable, de par leur taille et les compétences qui leur sont dévolues, notamment en matière de transition énergétique.

TE38 est une structure départementale offrant un véritable lieu d'échanges et de réflexions communes en faveur de l'énergie et du développement durable, que ce soit par le biais de ses comités territoriaux ou de son comité syndical. Par ailleurs, la commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE) entre le Syndicat et les intercommunalités de l'Isère, voulue par le législateur, est un outil supplémentaire pour renforcer un partenariat d'avenir et pour planifier une vision stratégique commune.

Je compte sur l'implication de tous pour développer une logique globale d'actions en faveur d'un territoire isérois exemplaire. »

REPRÉSENTATION AU SEIN DE TE38



1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de TE38 pour les intercommunalités adhérentes à TE38.
Le choix de votre conseil devra se porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre dès lors que ce dernier ne représente déjà pas une de vos communes au sein de TE38.



1 représentant au sein de la Commission Paritaire pour l'Énergie (CCPE) pour toutes les intercommunalités présentes sur le territoire.
Ce représentant pourra être le même que le délégué titulaire désigné.

CONTACTEZ-NOUS



Territoire d'énergie Isère
27 rue Pierre Sémard
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur LinkedIn
@TE38



TE38 AUX CÔTÉS DES INTERCOMMUNALITÉS

REJOIGNEZ NOTRE RÉSEAU !

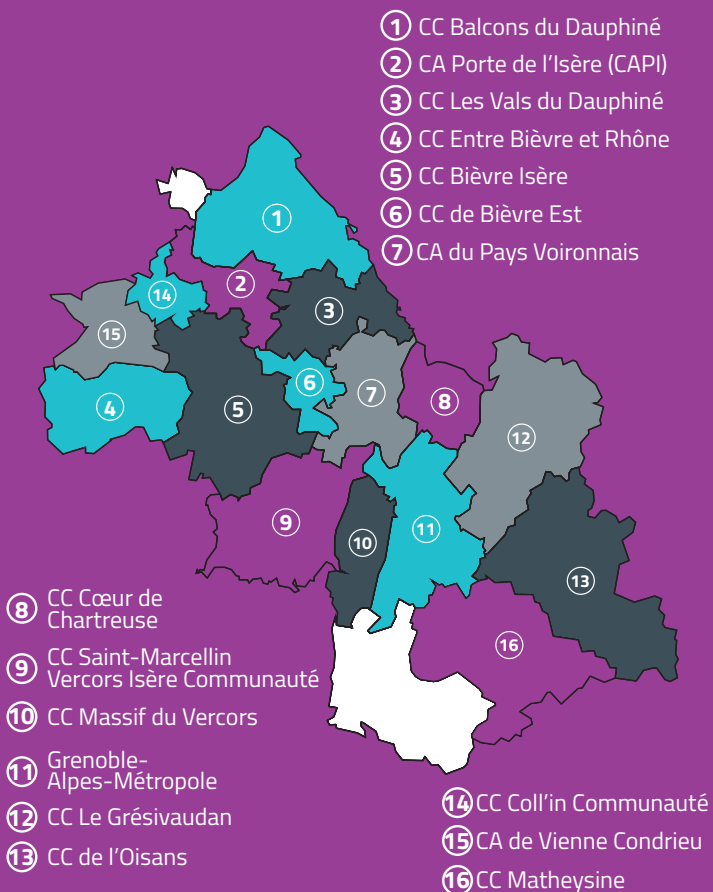


EN QUELQUES MOTS

Créé en 1994, TE38 (Territoire d'Énergie Isère) organise la distribution publique d'électricité et de gaz sur son territoire. Il a également vocation à mener une politique publique départementale concernant l'énergie, privilégiant la mutualisation, la solidarité et le développement durable.

TE38 est un établissement public composé des communes de l'Isère, des intercommunalités et du Département de l'Isère.

CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENTES AU 1^{ER} JANVIER 2026



mise à jour - février 2026

LES SERVICES QUI VOUS SONT PROPOSÉS :

Commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE)

- Commission réglementaire issue de la loi Transition Énergétique de 2015 (L. 2224-37-1) regroupant toutes les intercommunalités du département et TE38.
- Vise à partager les expériences, coordonner les actions et mettre en cohérence les politiques d'investissement dans les domaines énergétiques.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENTS

Coût : gratuit.

RÉSEAUX ET URBANISME

- Capacité d'accueil et adaptations nécessaires pour assurer la cohérence entre projet d'aménagement et infrastructures énergétiques.

CONCESSIONS

- Conseil et médiation avec les concessionnaires d'électricité et de gaz.
- Travaux sous maîtrise du concessionnaire (raccordements, déplacements d'ouvrages...).

CARTOGRAPHIE ET SIG

CASSINI

Outil en ligne permettant de visualiser à l'échelle du territoire des informations géographiques de tous types sur un fond de plan cartographique.

Coût : abonnement de base à 500 €/an (fond de plan et données cartographiques électricité et gaz). Possibilité d'insérer des thèmes supplémentaires (réseaux, actes d'urbanisme, mobilier urbain, signalisation verticale) pour 200 €/thème/an.

PCRS

Plans de Corps de Rue Simplifié : mise à disposition d'un fond de plan géoréférencé de très grande précision (5 mm).

Coût : gratuit

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nouveauté 2027 : à partir de janvier 2027, TE38 pourra gérer l'éclairage public des ZAE (zones d'activité économique) des EPCI.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : en cas de coordination technique avec des travaux sous maîtrise d'ouvrage de TE38.

Coût : 8 % (frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BATIWATT

Accompagnement de A à Z pour une rénovation énergétique réussie des bâtiments publics. Trois niveaux d'accompagnement :

- BatiWatt Initial : accompagnement tout au long du cycle de vie des bâtiments.
- BatiWatt Connecté : pour les collectivités qui veulent aller plus loin avec des capteurs connectés.
- BatiWatt Maîtrisé : pour les collectivités autonomes, prêtes à gérer leurs consommations avec les outils TE38.

Coût : contacter le Chargé de Mission Transition Énergétique de votre territoire pour obtenir un chiffrage en fonction du niveau d'accompagnement et du profil de votre collectivité.

Isèrenov'

- Une aide financière pour la rénovation énergétique de vos bâtiments intercommunaux (situés sur une **ISÈRENOV'** par TE38 commune où TE38 perçoit l'accise-e).

Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Mutualisation et valorisation de vos CEE grâce à une massification à l'échelle régionale.

Coût : 10 % du produit de la vente si collectivité adhérente à BatiWatt, 20 % sinon.

Énergies renouvelables

- TE38 vous accompagne dans le montage technique, juridique et financier de vos projets ENR et d'autoconsommation.
- Réalisation opérationnelle possible par la SEM Energ'Isère dont TE38 est actionnaire majoritaire (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité).



Bornes de recharge pour véhicules électriques

- Installation de bornes de recharge publiques sur votre territoire.
- Intégration des bornes dans le réseau eborn comprenant 11 départements et favorisant ainsi la mobilité électrique de vos usagers.



ACHATS D'ÉNERGIES

Adhésion à un groupement d'achat départemental de fourniture d'électricité ou de gaz, avec option verte, pour vos bâtiments et votre éclairage public pour optimiser les prix, bénéficier d'une expertise technique optimale et vous accompagner.

L'adhésion à TE38 est gratuite.

